



La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE en 2022

Juillet 2022 • 13^{ème} édition

Nicolas Marques | Cécile Philippe | James Rogers



L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessibles au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

Ses travaux contribuent à stimuler l'émergence de nouveaux consensus, en proposant une analyse économique des politiques publiques illustrant l'intérêt de réglementations et de fiscalités plus clémentes.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

©2022 Institut économique Molinari

ISBN 978-2-931091-12-8

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2022

Contact : postmaster@institutmolinari.org

Site Internet : www.institutmolinari.org

LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE REELLE SUR LE SALARIE MOYEN AU SEIN DE L'UE EN 2022

13^{ème} édition, juillet 2022

Nicolas Marques, Cécile Philippe et James Rogers

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles

« Depuis des décennies, les classes moyennes sont massivement taxées, moins soutenues que d'autres par l'État providence tandis que les services publics mis à leur disposition se dégradent inexorablement ».

Denis Olivennes (2019),
Le délicieux malheur français,
Albin Michel, page 47-48.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER	7
L’OBJECTIF DE L’ETUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALARIES MOYENS	9
LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2022.....	10
ENSEIGNEMENTS 2022 AU NIVEAU DE L’UE	11
Le taux d’imposition réel continue de baisser	11
L’Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen	13
Une fiscalité faiblement transparente	17
Des jours de libération fiscale et sociale plus tardifs en Europe qu’ailleurs.....	18
ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2022.....	19
Une pression fiscale nuisant au pouvoir d’achat	19
Des comptes publics qui restent dans le rouge depuis des décennies	21
Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale	23
Une pression sociale et fiscale qui n’est pas un gage d’attractivité.....	24
Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être.....	24
DETAIL DES CALCULS EUROPEENS.....	29
DEFINITIONS ET METHODOLOGIE	32
PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS	33
QUESTIONS USUELLES.....	35
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39
NOTES.....	40
SUR LES AUTEURS.....	43

Calculs réalisés avec



1. LE CONTEXTE : DES CHARGES ET IMPOTS DIFFICILES A APPREHENDER

Le droit des citoyens à consentir de façon éclairée à l'impôt est devenu un fondement des démocraties modernes avec les révolutions américaine et française de la fin du XVIII^{ème} siècle. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Pour autant, l'application de ce principe est devenue de plus en plus ardue. L'impôt sur le revenu – apparu en Grande Bretagne en 1842, en Allemagne en 1893 ou en France en 1914 – n'est en général qu'une charge parmi d'autres. Le financement des systèmes obligatoires de protection sociale assurantiels de type Bismarckien (1883), assistanciel de type Beveridgien (1942) a mobilisé au fil des années des contributions de plus en plus significatives. C'est notamment le cas en France, pays dans lequel l'essor de la protection sociale publique (1910, 1945...) a donné lieu à un financement mixte assis sur les salaires (cotisations patronales et salariales) puis sur tous les revenus (CSG, CRDS...). En parallèle, la donne a aussi été complexifiée avec la montée en puissance de la TVA, innovation française de 1954 reprise ensuite dans toute l'Union européenne.

L'essor de la pression sociale et fiscale est traditionnellement mesuré de façon macroéconomique, en rapportant le poids des impôts et charges au Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure a l'avantage d'être un standard, mais elle a l'inconvénient d'agréger des charges pesant sur des agents économiques (entreprises, salariés...) et des assiettes radicalement différentes (salaires, plus-values, bénéfices...).

Même si *in fine* la fiscalité est toujours économiquement supportée par des individus, avec un lien économique et juridique plus ou moins simple à décoder¹, les approches macroéconomiques sont relativement peu parlantes pour la majorité d'entre nous. En quoi est-ce utile de savoir que les prélèvements obligatoires représentent entre 25 et 48 % du PIB², selon qu'on est en Irlande ou en France, si l'on pense, à tort, ne pas être concerné par cet effort collectif ?

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeur que les citoyens ont en tête. Ceux concernés par l'impôt sur le revenu ont tendance à se focaliser sur ce dernier, en relativisant l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales ou la TVA.

Or, les cotisations sociales représentent l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen européen, sauf au Danemark (2 %) et dans une moindre mesure en Irlande (35 % cf. Figure 1 page 8). Une grande partie des actifs considère aussi que sa contribution au financement des systèmes sociaux se limite aux contributions « salariales ». Cette relative myopie est liée au fait que les pays ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales », contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de ces cotisations sociales sont proches. C'est notamment le cas en Allemagne, en Hongrie, au Luxembourg, en Pologne ou au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Estonie, Espagne,

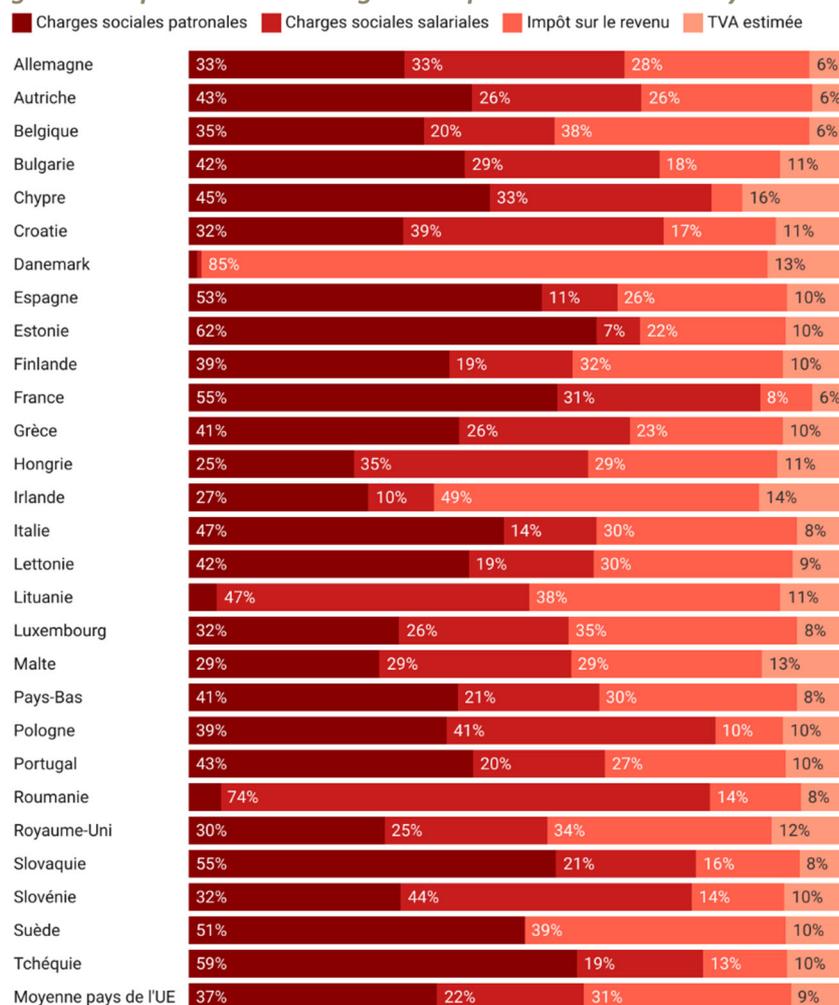
ou Italie. Cette distinction « patronal/salarial », qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent dans des proportions variables, est trompeuse. D'un point de vue économique, les cotisations « patronales » comme « salariales » sont payées par l'employeur au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes que ce dernier pourra librement dépenser, d'où l'intérêt de la méthodologie employée dans cette étude.

La TVA représente aussi une part significative des recettes publiques. Il s'agit d'un impôt particulièrement difficile à saisir par le commun des mortels. Prélevée à la source par le vendeur, son coût global sur l'année n'est pas facile à appréhender par les contribuables.

L'essor de la fiscalité fait aussi l'objet de travaux spécifiques. L'OCDE publie notamment des baromètres thématiques traitant de la fiscalité sur les salaires, sur la consommation ou sur les profits. Si ces travaux offrent une très grande richesse d'information, avec une variété de cas-type, ils ne permettent pas d'offrir une vision globale parlante et sont disponibles avec un décalage dans le temps, contrairement à ce travail conçu avec la fiscalité de l'année en cours.

Pourtant, l'impôt ou la cotisation sociale sont l'affaire de tous et la transparence sur ces questions relève de l'impératif démocratique.

Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2022



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

2. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE : ESTIMER LA PRESSION SOCIALE ET FISCALE DES SALAIRES MOYENS

L'objectif de cette étude est d'estimer la pression sociale et fiscale qui pèse réellement sur le salarié moyen dans chacun des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'au Royaume-Uni.

Cette étude entend éclairer les citoyens, dans un domaine particulièrement difficile à suivre pour un non spécialiste. Elle repose sur une démarche permettant de visualiser, clairement et simplement, l'ampleur des charges et des impôts pour déterminer le jour symbolique de « libération sociale et fiscale » pour les salariés moyens des différents pays de l'UE.

Les calculs partent naturellement de ce que paie l'employeur au titre du salarié, ce qu'on appelle parfois le « salaire complet » ou le « super brut ». Cette somme finance les cotisations sociales dites « patronales » et le salaire « brut ». Pour passer du salaire « brut » au « pouvoir d'achat réel » du salarié, il faut ensuite déduire les cotisations salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA associée aux consommations de biens et services.

Cette étude permet de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour un salarié moyen célibataire et sans enfant. Ce coût est établi en agrégeant les principaux impôts ou charges qu'il supporte, directement ou indirectement : charges sociales (patronales et salariales), impôt sur le revenu et TVA. Tous ces prélèvements obligatoires, pris au titre du travail ou de la consommation, sont intégralement financés par les fruits de l'activité des salariés moyens. Ils réduisent *in fine* d'autant leur pouvoir d'achat réel. Ils sont calculés sur des assiettes cohérentes, dans le cadre d'un salarié ayant le revenu moyen du pays en question. Ce salarié est célibataire et sans enfant, notion pouvant influencer sur l'impôt sur le revenu dans certains pays.

Les charges et impôts sont rapportés au « salaire complet » ou « super brut » du salarié moyen, ce qui permet de calculer le taux de pression sociale et fiscale réel dans chacun des pays de l'UE. Les pourcentages n'étant pas parlants pour tous, le calcul est rapporté à une année, pour déduire le moment à partir duquel le salarié moyen recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

Précisons que les charges sociales permettent de financer des services collectifs dont les salariés bénéficient directement ou indirectement à des degrés divers. Cet indicateur mesure donc la date à partir de laquelle le salarié devient libre d'utiliser, comme il le souhaite, les fruits de son travail et non la date à partir de laquelle le salarié cesserait de « travailler pour la collectivité ».

3. LES JOURS DE LIBERATION SOCIALE ET FISCALE 2022

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe

Avril	Mai	Juin	Juillet
		2 Luxembourg	
		7 Tchéquie	
		7 Espagne	
		8 Slovénie	6 Allemagne
		9 Croatie	
		10 Pologne	
		11 Moyenne UE27	
		13 Portugal	
		14 Grèce	
	14 Irlande	14 Finlande	15 Belgique
	14 Royaume-Uni	14 Lettonie	
15 Chypre		19 Hongrie	17 France
		19 Roumanie	18 Autriche
	24 Bulgarie	21 Slovaquie	
	29 Lituanie	21 Pays-Bas	
26 Malte	30 Estonie	22 Suède	
	31 Danemark	27 Italie	

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

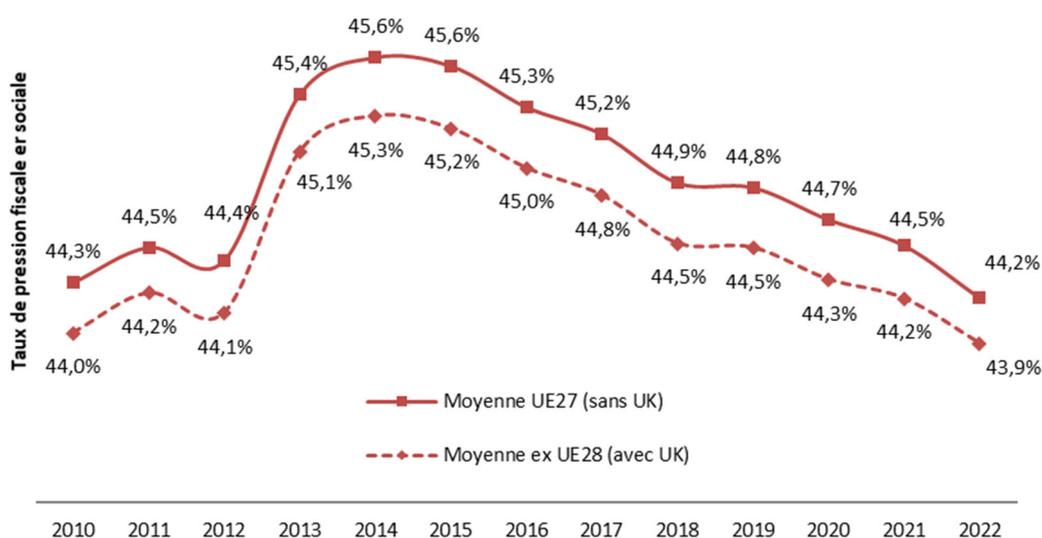
4. ENSEIGNEMENTS 2022 AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel continue de baisser

En 2022, le taux réel d'imposition du salarié est de 44,2 % dans l'UE à 27, en baisse de 0,3 % par rapport à 2021 et de 1,4 % par rapport au pic de 2014. Les différents gouvernements européens ont résisté à la tentation d'augmenter la fiscalité pour combler des déficits creusés par la crise sanitaire.

Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supporte 44,20 € de prélèvements obligatoires en 2022. Il peut, *in fine*, disposer à sa guise de 55,80 € de pouvoir d'achat réel. Ce qui représente 0,31 € de plus qu'en 2021 et 1,41 € de plus qu'en 2014.

Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant.

Sur un an, 16 pays de l'UE ont enregistré une baisse des prélèvements dans un contexte de stagnation des salaires moyens. Dans 14 pays, cette baisse permet de récupérer au moins une journée de liberté fiscale et sociale. C'est le cas en Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, et Suède (+1 jour), en Espagne, en France, au Luxembourg, en Pologne et en Tchéquie (+2 jours), en Slovénie (+4 jours), en Hongrie et Irlande (+6 jours) et en Italie (+10 jours).

La Hongrie améliore une fois de plus son positionnement. Grâce à une nouvelle réduction des cotisations patronales de sécurité sociale à 13% du brut³ (contre 15% en 2021), les salariés hongrois célèbrent leur jour de libération fiscale et sociale 6 jours plus tôt qu'en 2021. Championne d'Europe de la fiscalité dans la première édition de cette étude, en 2010, la Hongrie est passée de la « pire » position au 10^{ème} rang en 13 ans.

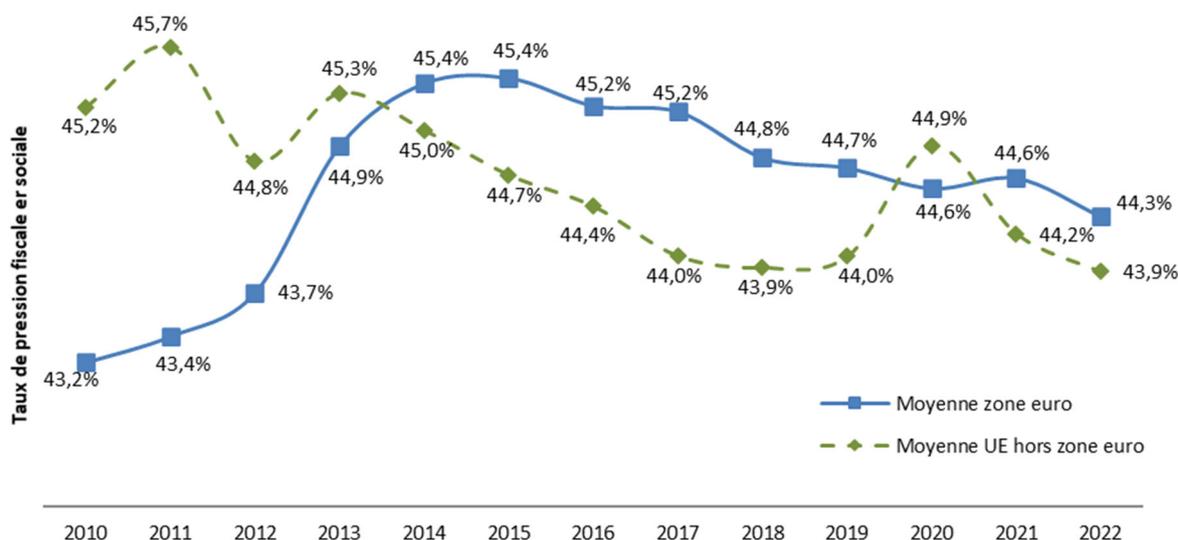
Les salariés irlandais gagnent eux aussi 6 jours de liberté fiscale et sociale, grâce notamment aux ajustements apportés aux tranches d'imposition et à de nouveaux crédits d'impôt⁴.

Les salariés italiens gagnent 10 jours de liberté fiscale et sociale. Les taux d'imposition sur le revenu ont été réduits dans la loi de finances 2022⁵, ce qui allège significativement les prélèvements obligatoires.

Trois pays sont stables, la Bulgarie, la Slovaquie et la Roumanie tandis que 8 pays de l'UE à 27 connaissent une augmentation des prélèvements obligatoires sur un an. Il s'agit de Chypre, du Danemark et des Pays-Bas (-1 jour de liberté fiscale et sociale), de la Lituanie et du Portugal (-2 jours), de l'Allemagne, de la Croatie et de Malte (-3 jours).

Si la fiscalité dans l'UE est revenue en 2022 au niveau de 2012, 8 ans ayant été nécessaires pour effacer le pic de 2014, c'est loin d'être le cas pour la zone euro (Figure 3 page 12). La crise de 2009 a donné lieu à une hausse de la fiscalité qui n'est toujours pas résorbée. La fiscalité sur le salarié moyen était proche de 43 % début 2010. Elle est montée à plus de 45 % en 2014 et dépasse 44 % en 2022. Beaucoup de pays, dont la France, ont cherché à rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages plutôt qu'en réduisant les dépenses. Dans un contexte de faible croissance, les salariés ont subi de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'une part, leurs employeurs, qui ont été confrontés à des charges et impôts en hausse, ont été moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts. D'autre part, leur salaire net reste amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA. Fort heureusement, les pays de la zone euro ont résisté à la tentation de recourir de nouveau à la fiscalité pour combler les déficits liés à Covid-19, d'où une fiscalité qui, à défaut de redescendre au niveau de 2010, est en baisse légère sur les 3 dernières années.

Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la composition de l'euro de l'année en question. Le Royaume-Uni est sorti de l'UE en 2020 ce qui explique la remontée du taux de fiscalité moyen des pays de l'UE hors zone euro cette année-là.

L'Autriche, la Belgique et la France restent les pays fiscalisant le plus le salarié moyen

Comme depuis 2012, les 3 champions de la fiscalisation du salarié moyen dans l'Union européenne sont l'Autriche, la France et la Belgique.

La Belgique est 3^{ème} sur le podium, avec une libération sociale et fiscale le 15 juillet, un jour plus tôt qu'en 2020. L'ex numéro 1 de ce classement (de 2011 à 2015) est devenue grâce à son « Tax shift » (Zoom 1 page 14) n°2 (en 2016 et 2017) puis n°3 depuis 2018. Elle reste n°3 en 2022 avec 53,46 % de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,49 %) suite à une baisse du salaire moyen provoquant une baisse plus que proportionnelle de l'impôt sur le revenu.

La France est 2^{ème} sur le podium avec une libération fiscale le 17 juillet, 2 jours plus tôt qu'en 2019 2020 et 2021. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,15 %, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,47 %) suite à une baisse du salaire moyen provoquant une baisse plus que proportionnelle de l'impôt sur le revenu.

L'Autriche est la championne de la fiscalité sur le salarié moyen avec une libération sociale et fiscale le 18 juillet, un jour plus tôt qu'en 2021. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,34 %, en légère baisse par rapport à l'an passé (- 0,42 %) suite à stagnation du salaire moyen provoquant une légère baisse de l'impôt sur le revenu.



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

Suit l'Allemagne, avec 50,99 % de prélèvements obligatoires et une libération sociale et fiscale le 6 juillet.

Dans ces 4 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant, au mieux, indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Zoom 1 : La Belgique n°3 grâce au « Tax shift »

En Belgique, le gouvernement de Charles Michel avait initié une première baisse des charges sur le travail en 2016 avec le premier volet de son « tax shift ». Il a initié une deuxième vague de baisses en 2018, portant sur les charges patronales et l'impôt sur le revenu. Les charges patronales sont passées de 33 % du salaire brut en 2015 à 23 % pour le salarié moyen en 2018, tandis que l'impôt sur le revenu baissait de 10 %. Le taux d'imposition sociale et fiscale du salarié moyen belge a chuté de 59,47 % en 2015 à 53,76 % en 2020. Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 6 août 2015 au 16 juillet 2020.

L'effet de ce « tax shift » a été notable et bénéfique. En 2016, 59 000 emplois supplémentaires ont été créés, puis 65 000 en 2017 et 59 000 en 2018.

Le « tax shift » serait responsable d'une portion significative de ces créations d'emplois. Selon une simulation théorique de l'université de Leuven, il est de nature à avoir permis la création de 44 000 à 92 000 postes à l'horizon 2020⁶.

Selon la Banque nationale de Belgique, il serait à l'origine de la création de 52 100 emplois entre 2015 et 2021⁷. Conséquence : le chômage devrait chuter selon elle « à un niveau que l'on n'avait plus connu depuis les années 70 »⁸. Un pari quasiment réussi en dépit de la crise économique liée à Covid-19. Le taux de chômage Belge a été ramené de 8,7 % en 2015 à 5,5 % en 2019 avant de remonter à 6,3 % en 2021, selon Eurostat.

En 2022, la fiscalité sur le salarié moyen ressort à 53,46 %, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,49 %). C'est la conséquence d'une baisse de la rémunération annuelle brute (- 3,7 %) par rapport à l'année d'avant, provoquant une baisse du poids de l'impôt sur le revenu (- 6,1 %) ayant un caractère progressif. Bilan : la Belgique est libérée fiscalement et socialement le 15 juillet avant la France et l'Autriche.

Zoom 2 : La France libérée le 17 juillet

Le poids des prélèvements obligatoires sur le salarié moyen a diminué significativement depuis 2018. Il était de 56,73 % en 2018, contre 54,62 % en 2022.

Cette baisse a été enclenchée en 2019 avec le remplacement du CICE par un allègement de cotisations patronales à hauteur de 6 %. Depuis, les charges patronales représentent 43 % du salaire brut, contre 49 % en 2018. En complément, le programme de campagne d'Emmanuel Macron intégrait un volet baisse des cotisations salariales « afin d'augmenter le pouvoir d'achat » et de lutter contre le sentiment que le « travail ne paye plus ». Il s'agissait de supprimer les cotisations maladie et chômage (-3,15 points), pour augmenter les salaires nets. Cette mesure, compensée en partie par une augmentation de la CSG (+1,7 points), était censée générer un gain de « 500 euros nets supplémentaires par an » pour un salarié gagnant 2 200 € nets par mois.

Dans la réalité, le gain de pouvoir d'achat était de 403 € pour le salarié moyen, 19 % en dessous des 500 € de pouvoir d'achat supplémentaires promis lors de la campagne présidentielle de 2017 : les cotisations sociales ont été réduites de 1 215 € en 2019 pour un salarié moyen, avec 289 € de cotisations maladie et 926 € de cotisations chômage en moins. En revanche, l'augmentation de la CSG (+1,7 %) représentait une perte de l'ordre de 663 € pour le salarié moyen. La réforme a aussi alourdi l'impôt sur le revenu, dont l'assiette a augmenté mécaniquement sous l'effet de la baisse des charges sociales, avec un surcoût d'impôt sur le revenu de 149 €.

La baisse de l'impôt sur le revenu, annoncée par Emmanuel Macron en avril 2019, dans la foulée du « grand débat » organisé suite à la crise des gilets jaunes, a permis d'amplifier la baisse de la fiscalité. Elle a réduit à 11 % le taux de la tranche d'imposition précédemment à 14 %. Mais, en contrepartie, le seuil d'entrée dans la tranche à 30 % a été abaissé. Selon les chiffres gouvernementaux, la baisse d'impôt sur le revenu devait être de l'ordre de 350 euros pour les foyers dont la tranche marginale d'imposition était de 14 % et de 180 euros pour ceux ayant des revenus fiscalisés à 30 %⁹.

Dans la réalité, le gain représentait 126 euros en 2020 pour le salarié moyen célibataire : l'économie liée à l'imposition à 11 au lieu de 14 % représentait 767 euros. Mais elle a été amputée à 84 % par la baisse du seuil d'entrée dans la tranche à 30 %, qui a coûté au salarié moyen 641 euros.

Par comparaison, les salariés moyens autrichiens avaient bénéficié d'une baisse d'impôt bien plus fortes dans les années précédentes. Cela explique pourquoi la France était restée championne de la pression sociale et fiscale pendant 5 années consécutives, avant d'être rejointe par l'Autriche en 2021, puis dépassée par elle en 2022.

En 2022, la fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,15 %, en légère baisse par rapport à l'an passé (- 0,47 %). C'est la conséquence d'une baisse de la rémunération annuelle brute (- 2,6 %) par rapport à l'année d'avant, provoquant une baisse du poids de l'impôt sur le revenu (- 11,5 %) ayant un caractère progressif. Bilan : la France est libérée fiscalement et socialement en avant dernier, le 17 juillet.

Zoom 3 : L'Autriche est championne de la fiscalité

En Autriche, le gouvernement avait fait le choix fin 2015 d'une baisse de l'impôt sur le revenu. Les taux marginaux d'imposition ont été révisés à la baisse en 2016. L'effet, très significatif sur la première tranche (25 % au lieu de 36,5 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €), portait aussi sur les autres tranches d'imposition du salarié moyen dans des proportions moindres. Il en a résulté une baisse notable de la pression sociale et fiscale de -2,14 % entre 2015 (56,42 %) et 2017 (54,28 %). Le jour de libération sociale et fiscale a avancé du 25 juillet 2015 au 18 juillet 2017.

La période suivante a été marquée par une légère augmentation de la fiscalité. Le gouvernement Kurz I (décembre 2017 - mai 2019, coalition entre le Parti populaire ÖVP et Parti de la liberté FPÖ) n'a pas tenu sa promesse de réduire le fardeau fiscal et social des salariés. Pour autant, il avait promis une baisse massive de la fiscalité en 2021, avec un taux d'imposition de 20 % au lieu de 25 % sur les revenus bruts entre 11 000 et 18 000 €¹⁰. Cette baisse avait été confirmée par le nouveau gouvernement Kurtz II (coalition Parti populaire et des Verts). Suite à la Covid-19, le gouvernement fédéral autrichien a opté pour sa mise en œuvre anticipée, dans le cadre du plan de relance présenté en juin 2020, pour soutenir l'économie en réponse à la pandémie. La baisse de 25 à 20 % de l'imposition sur la première tranche d'impôt sur le revenu est entrée en œuvre, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Les employeurs ont été invités à recalculer et à créditer l'impôt prélevé sur les salaires à partir de janvier 2020, en appliquant le nouveau taux¹¹. Le gain était de 350 euros en 2020¹². Conséquence : la pression sociale et fiscale a chuté à 54,46 % en 2020 et l'Autriche était n°2 de la fiscalité, derrière la France.

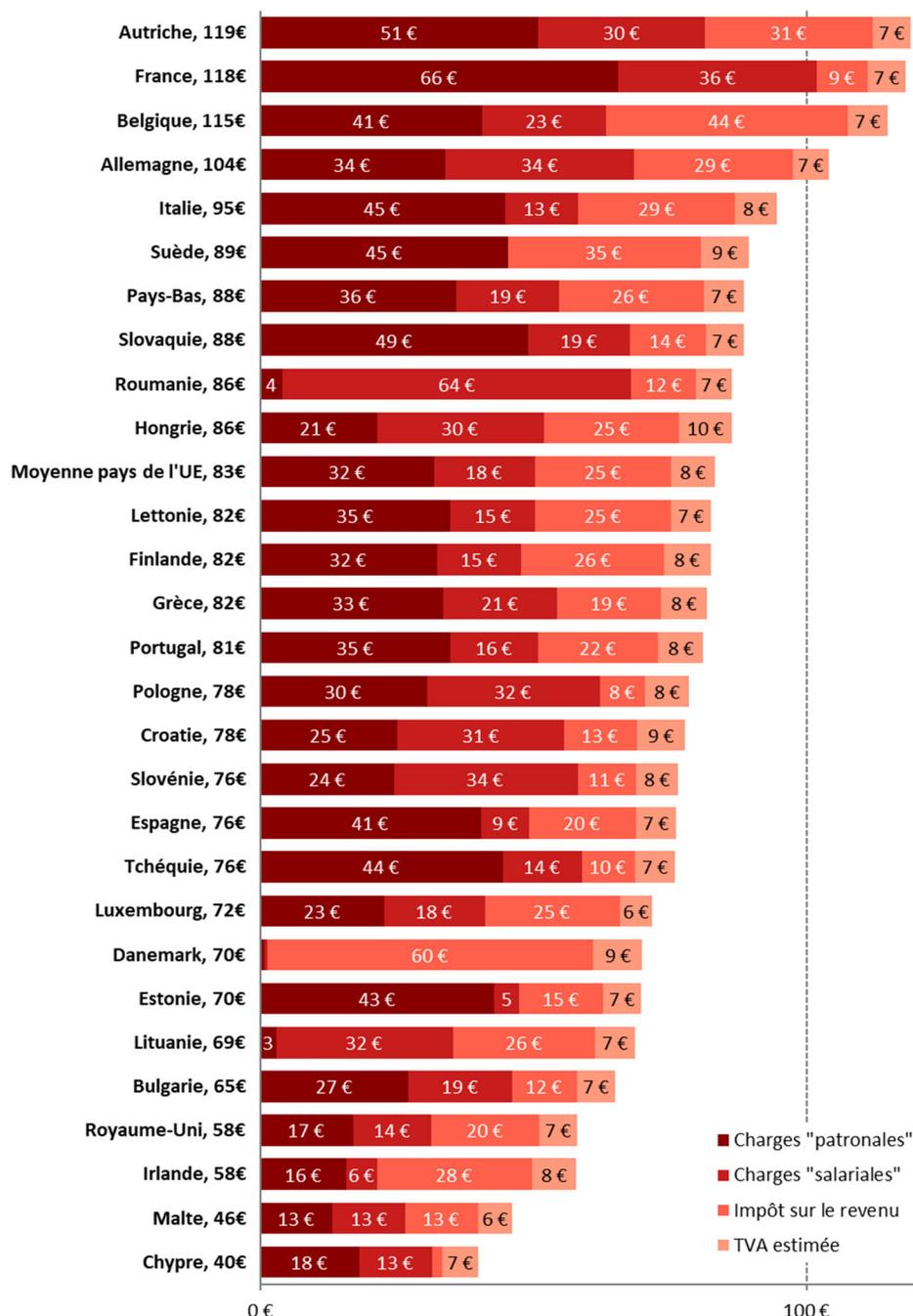
En 2022, la fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,34 %, en baisse par rapport à l'an passé (- 0,42 %). C'est la conséquence d'une progression faible de la rémunération annuelle brute (+ 0,5 %) par rapport à l'année d'avant, provoquant une légère baisse du poids de l'impôt sur le revenu (- 2,6 %) ayant un caractère progressif. Bilan : l'Autriche est libérée fiscalement et socialement en dernier, le 18 juillet.

Une fiscalité faiblement transparente

En 2022, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 183 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 83 € de charges et d'impôts (Figure 4 page 17).

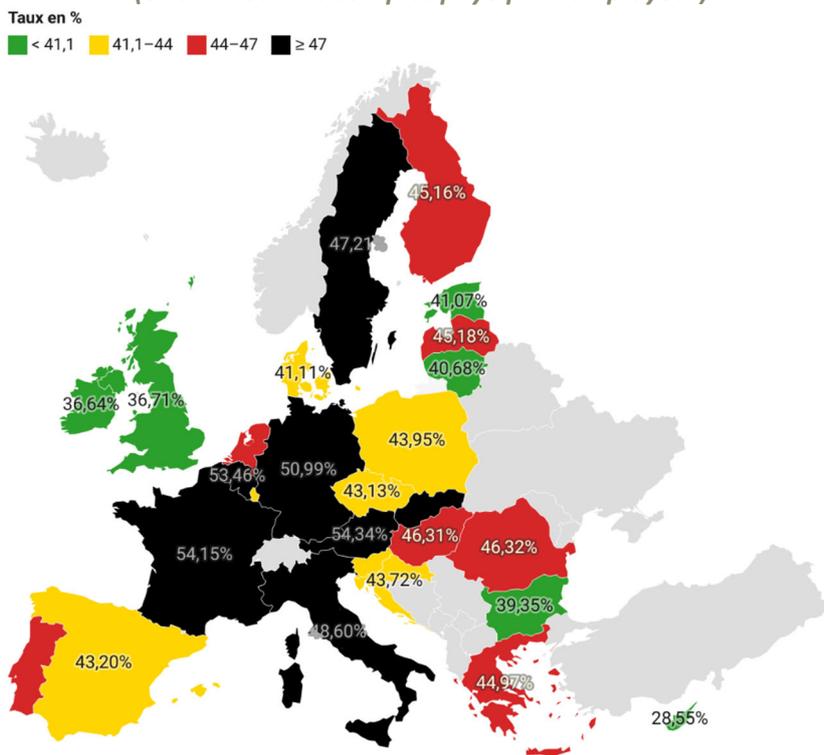
La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. L'employeur autrichien doit déboursier 219 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. A l'opposé, les employeurs de Chypre distribuent 140 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2022



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022. Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 183 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 32 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 25 € d'impôt sur le revenu et 8 € de TVA.

**Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2022
(en % du salaire complet payé par l'employeur)**



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

Des jours de libération fiscale et sociale plus tardifs en Europe qu'ailleurs

Une lecture rapide peut laisser croire que la Grande-Bretagne et les îles de l'Union européenne (Chypre, Malte, Irlande) se distinguent avec une fiscalité anormalement basse. Lorsqu'on considère les Etats-Unis¹³, le Japon, le Canada¹⁴ ou l'Australie, cette impression disparaît. C'est en fait l'Europe continentale qui se distingue par l'importance de ses charges sociales et impôts.

Calendrier 2 : Calendrier intégrant l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et le Japon

Avril	Mai	Juin	Juillet
		2 Luxembourg	
		7 Tchéquie	
		7 Espagne	
		8 Slovénie	6 Allemagne
		9 Croatie	
		10 Pologne	
10 Etats-Unis	10 Japon	11 Moyenne UE27	
		13 Portugal	
	14 Irlande	14 Grèce	
	14 Royaume-Uni	14 Finlande	15 Belgique
15 Chypre	14 Australie	14 Lettonie	
		19 Hongrie	17 France
		19 Roumanie	18 Autriche
	24 Bulgarie	21 Pays-Bas	
	29 Lituanie	21 Slovaquie	
26 Malte	30 Estonie	22 Suède	
30 Canada	31 Danemark	27 Italie	

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité applicable en 2022.

5. ENSEIGNEMENTS FRANCAIS 2022

L'étude montre que la pression sociale et fiscale française reste très élevée en 2022. La fiscalité sur le salarié moyen ressort à 54,15 %, en très légère baisse par rapport à l'an passé (- 0,47 %) en raison d'une baisse du salaire moyen. L'employeur français doit déboursier 218 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat.

Une pression fiscale nuisant au pouvoir d'achat

Le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Alors que l'employeur français fait face à un coût du travail du même ordre que les pays du Nord de l'UE, son salarié moyen a un pouvoir d'achat intermédiaire entre celui des pays du Nord et des pays du Sud.

Le classement 2022 montre que le salarié moyen français est toujours en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 54 594 €, ce qui le met au 10^{ème} rang (Tableau 1 page 20), entre la Finlande et l'Irlande. Mais la fiscalité est très importante avec 54,15 % de charges et impôts sur ce qui est déboursé par l'employeur. Il ne reste *in fine* que 24 993 € de pouvoir d'achat réel, ce qui met le salarié moyen au 11^{ème} rang dans l'UE, entre la Belgique et l'Italie.

Cette pression sociale et fiscale s'explique avant tout par les charges patronales (55 %), salariales (31 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu (8 %) ou la TVA (6 %, Figure 5 page 20).

Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 66 € de charges « patronales » et de 36 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE.

Ils sont en grande partie dus aux choix français de recourir à des modes de financement moins économiques, avec le financement d'un grand nombre de politiques publiques par des prélèvements sur les salaires, à l'image des transports locaux (Zoom 3 page 21). Les retraites sont, par exemple, financées quasiment exclusivement par des prélèvements obligatoires, là où nos voisins diversifient leur financement et bénéficient des rendements générés par les placements ce qui permet d'amortir les tensions autour des retraites par répartition liée à la dégradation de la démographie (Zoom 4 page 26).

Cette situation génère des effets pervers bien réels, en crispant les relations sociales et en encourageant les comportements malthusiens.

L'importance de ces charges génère des crispations avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail depuis des années et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte. Les employeurs raisonnent en salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut, alors que les salariés raisonnent en pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers considèrent souvent ne pas être récompensés à la hauteur de leur contribution.

Elle incite aussi les employeurs à limiter les embauches comme les augmentations de salaires sur le territoire. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. Elle explique pourquoi les entreprises françaises sont, toutes proportions

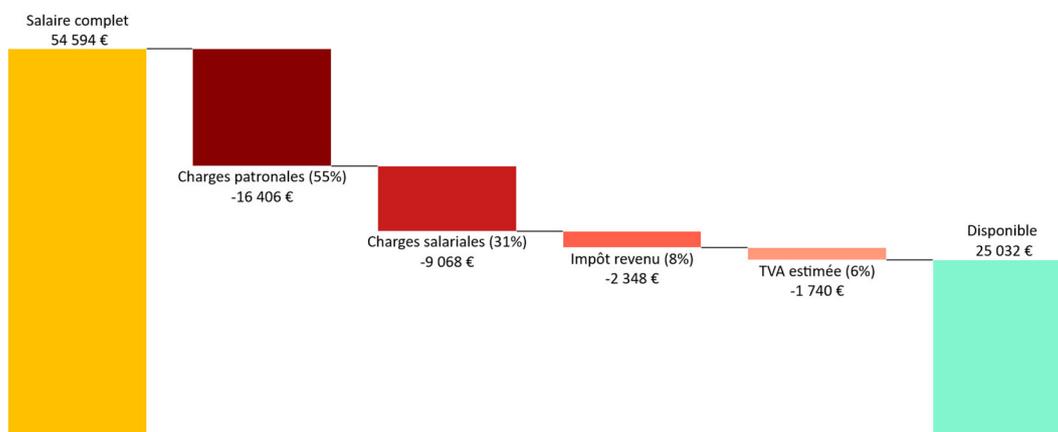
gardées, plus internationalisées et créatrices d'emplois à l'étrangers que leurs concurrentes¹⁵. Elle explique pourquoi le taux de chômage est plus élevé dans l'hexagone que dans la moyenne de l'UE.

Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA (en % du salaire complet)		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Pays-Bas	67 742 €	Autriche	54,34%	Luxembourg	38 974 €
2	Luxembourg	66 920 €	France	54,15%	Pays-Bas	35 948 €
3	Autriche	63 397 €	Belgique	53,46%	Royaume-Uni	35 399 €
4	Allemagne	62 486 €	Allemagne	50,99%	Danemark	34 788 €
5	Suède	59 437 €	Italie	48,60%	Irlande	32 847 €
6	Danemark	59 074 €	Suède	47,21%	Suède	31 376 €
7	Belgique	58 862 €	Pays-Bas	46,93%	Allemagne	30 627 €
8	Royaume-Uni	55 931 €	Slovaquie	46,93%	Finlande	30 473 €
9	Finlande	55 571 €	Roumanie	46,32%	Autriche	28 946 €
10	France	54 594 €	Hongrie	46,31%	Belgique	27 395 €
11	Irlande	51 844 €	Lettonie	45,18%	France	25 032 €
12	Italie	39 303 €	Finlande	45,16%	Italie	20 201 €
13	Espagne	34 988 €	Grèce	44,97%	Espagne	19 874 €
14	Chypre	27 552 €	Portugal	44,73%	Chypre	19 687 €
15	Grèce	25 904 €	Pologne	43,95%	Grèce	14 255 €
16	Portugal	24 104 €	Croatie	43,72%	Malte	14 152 €
17	Slovénie	23 713 €	Slovénie	43,33%	Slovénie	13 437 €
18	Estonie	22 260 €	Espagne	43,20%	Portugal	13 322 €
19	Tchéquie	21 681 €	Tchéquie	43,13%	Estonie	13 118 €
20	Malte	20 675 €	Luxembourg	41,76%	Tchéquie	12 330 €
21	Slovaquie	17 847 €	Danemark	41,11%	Lituanie	9 916 €
22	Croatie	17 135 €	Estonie	41,07%	Croatie	9 644 €
23	Lituanie	16 716 €	Lituanie	40,68%	Slovaquie	9 471 €
24	Pologne	16 058 €	Bulgarie	39,35%	Pologne	9 001 €
25	Lettonie	15 959 €	Royaume-Uni	36,71%	Lettonie	8 749 €
26	Hongrie	15 428 €	Irlande	36,64%	Hongrie	8 283 €
27	Roumanie	13 381 €	Malte	31,55%	Roumanie	7 183 €
28	Bulgarie	11 082 €	Chypre	28,55%	Bulgarie	6 722 €

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2022.

Figure 5 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2022



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2022.

Zoom 3 : Cette très chère Île-de-France Mobilités

Plus de 200 syndicats de transport sont financés par les fiches de paie. Les URSSAF collectent, en effet, une taxe, le « versement mobilité » (ex versement transport), qu'elles leur reversent.

Île-de-France Mobilités (ex STIF) est le plus connu de ces syndicats. En 2022, ses recettes devaient s'élever à 10,5 milliards d'euros.

Le tiers des recettes (34 %) devait provenir du versement mobilité avec 4,9 milliards d'euros. Le reste devait être composé d'autres recettes et subventions publiques (47 %) et d'emprunts (19 %).

Le versement transport correspond à 2,95 % du salaire brut sur Paris et dans les Hauts-de-Seine depuis le 2^{ème} trimestre 2017. Cela représente en théorie 1 156 euros acquittés par l'employeur pour le compte du salarié moyen en 2021.

Le vrai prix du PASS Navigo est deux fois plus élevé que les 75,20 € par mois ou 827 euros par an dont s'acquittent les usagers. Il est de 2 029 € pour un salarié moyen avec un PASS mensuel et de 1 954 € dans le cas d'un PASS annuel.

Source : Calculs Institut économique Molinari, Rapport n°2020/636 à 638 du conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Île-de-France, séance du 9 décembre 2021, consultable avec l'adresse https://www.iledefrance-mobilites.fr/medias/portail-idfm/395fa495-fa3c-450c-a7a8-171bc00a47b2_Rapport+financier+BP+2022.pdf

Des comptes publics qui restent dans le rouge depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n'est malheureusement pas encore le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

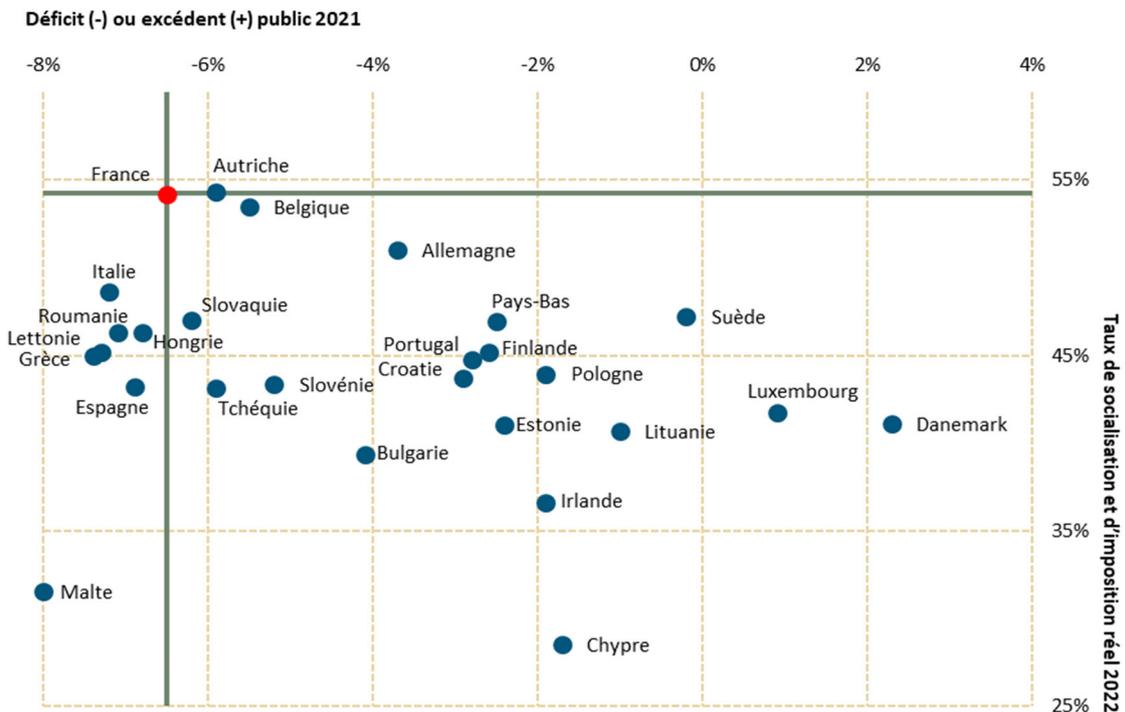
Le croisement de notre indicateur 2022 et des dernières données publiées par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable (Figure 6 page 22) :

1. aucun autre pays n'a ce niveau de fiscalité et de déficit public,
2. les 7 pays qui avaient des déficits publics supérieurs en 2021 ont une pression sociale et fiscale bien inférieure,
3. les pays ayant une fiscalité proche (Autriche, Belgique, Allemagne) ont des déficits publics moindres (Autriche, Belgique) voire bien moindres (Allemagne).

La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des pays vivant au-dessus de leurs moyens, aux côtés de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été confrontés à des ajustements douloureux. Avec un déficit public représentant 6,5 % du PIB en 2021, elle était dans le quart des pays européens ayant les finances publiques les plus déséquilibrées.

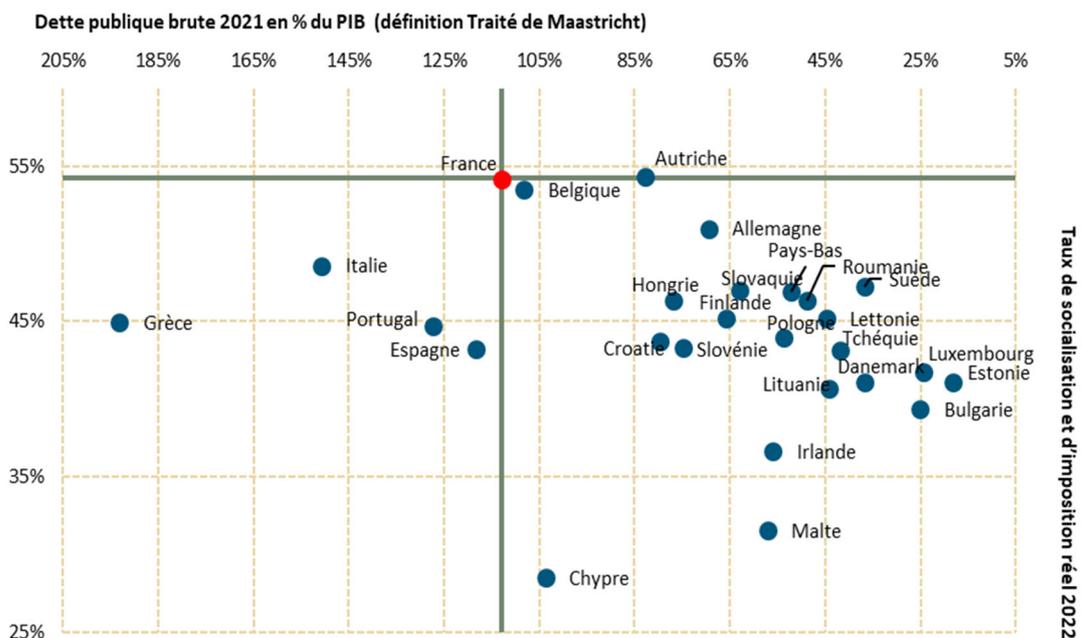
La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation difficile. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression sociale et fiscale record (Figure 7 page 22).

Figure 6 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Les pays à droite du trait vertical gris ont des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical gris ont une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens sous la ligne horizontale grise ont des charges sociales et impôts moindres qu'en France.

Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour éponger les dettes générées par ces déficits est un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition en matière de retraites ;
2. la répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insuffisantes par rapport à ce qu'on observe chez nos voisins (Fonds de réserves des retraites) ou en baisse (caisses complémentaires Agirc-Arrco). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, Etats-Unis, Canada...) ;
3. les projections de retour à l'équilibre, associées aux projections les plus optimistes, sont sans cesse repoussées. Tous les scénarios du Conseil d'orientation des retraites prévoient des déficits en 2040 et les retraites ne seraient toujours pas équilibrées en 2070 si l'on considère le scénario avec 1 % de gains de productivité à long terme¹⁶ ;
4. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité obligatoire ayant droit de déroger aux règles prudentielles standard, est colossale. Elle représente de l'ordre de 4,5 années de PIB selon les projections de l'INSEE avec un taux d'actualisation représentatif¹⁷.

Cet état de fait est d'autant plus préjudiciable que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix de la dépense publique française n'est pas bon.

Une pression sociale et fiscale supérieure aux autres pays ayant une forte tradition sociale

Tout aussi inquiétant : le haut niveau de dépense collective français ne semble pas être associé à un supplément de bien-être permettant de justifier le différentiel de taxation.

Certains se demandent s'il est judicieux de comparer la situation du salarié français, bénéficiant d'une protection sociale très développée, avec celle des autres salariés de l'UE en partant du principe que la sécurité sociale serait une spécificité française. Or, l'étude montre un décrochage français par rapport aux autres pays de l'UE ayant eux aussi une forte tradition sociale. En dépit d'un salaire proche de la Finlande ou de l'Irlande, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart, entre 24 et 31 %, s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays bien connus pour leur tradition sociale (Tableau 2).

Tableau 2 : Ecart entre la France et 2 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches

Pays	Salaire complet	écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	écart vs. France	= Pouvoir d'achat réel	écart vs. France
Finlande	55 571 €	2%	45,16%	-17%	30 473 €	22%
France	54 594 €		54,15%		25 032 €	
Irlande	51 844 €	-5%	36,64%	-32%	32 847 €	31%

Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant. Lecture : Le salarié moyen finlandais dispose d'un salaire complet en ligne avec le salarié français. Comme il a proportionnellement 18 % de charges et impôts en moins, il dispose in fine de 22 % de pouvoir d'achat réel en plus que le salarié français.

Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage d'attractivité

L'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la soutenabilité et l'efficacité du « modèle français ». Son coût ou sa lourdeur apparaissent dans de nombreux travaux axés sur la compétitivité ou les libertés économiques :

- Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 32^{ème} sur 190 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 11^{ème} position sur 27¹⁸.
- L'index de liberté humaine publié notamment par les instituts Cato & Fraser classe la France 34^{ème} sur 165 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 20^{ème} position sur 27¹⁹.
- L'index de liberté économique de la Fondation Heritage positionne la France 52^{ème} sur 177 pays. Au sein de l'UE, il attribue à la France la 24^{ème} position sur 27²⁰.

Une pression sociale et fiscale qui ne coïncide pas avec un surplus de bien-être

Nombre de travaux montrent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive en termes de bien-être. C'est notamment le cas d'indicateurs axés sur la qualité de vie ou le rapport-qualité prix des prestations collectives.

L'indicateur de satisfaction dans la vie de l'Union européenne atteste de performances françaises moyennes. La satisfaction des Français correspond à la moyenne européenne (7,3 sur 10). Au sein de l'Union européenne, la France était 13^{ème} sur 27 pays. Onze pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux. C'est le cas de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de l'Irlande, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Tchéquie et de la Suède (Figure 8 page 25).

On retrouve des résultats du même ordre avec le *World Happiness Report 2022*²¹. Ce travail positionne la France 20^{ème} sur 146 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 11^{ème} sur 27 pays. Dix pays avec une pression sociale et fiscale moindre ressortent mieux.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression sociale et fiscale française ne s'explique pas par une offre collective plus attractive. Les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas connues pour être « bon marché ». Nombre de travaux attestent, au contraire, que les prestations collectives françaises souffrent d'un rapport qualité prix médiocre.

C'est notamment le cas pour les retraites, qui représentent 25 % des dépenses publiques en 2020²². Financées quasi exclusivement en répartition, elles ont un rendement moindre que dans les pays bonifiant les cotisations par l'épargne, ce qui augmente mécaniquement le rapport qualité-prix des pensions (Zoom 4 page 26). C'est aussi le cas dans le domaine de l'assurance-maladie et de la santé, qui absorbait 20 % des dépenses publiques. Même constat pour l'éducation, qui représentait 9 % des dépenses publiques en 2020. On observe dans ce domaine une dégradation du positionnement français, en dépit d'un investissement collectif majeur (Zoom 5 page 28).

Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie selon l'UE

Satisfaction dans la vie en général (Source UE pour 2018, moyenne des différents critères notés de 0 à 10)



Source : Institut économique Molinari. Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical gris ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays sous la ligne horizontale grise supportent des charges sociales et des impôts moindres qu'en France.

Zoom 4 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif français coûteux

Les bénéfices liés aux placements constituent un élément clef pour la rentabilité de l'épargne retraite ou les réserves des retraites par répartition. Faute d'en bénéficier aussi bien que ses voisins, la société française passe chaque année à côté de l'équivalent de 2,6 points de PIB de ressources. Une impasse coûteuse, qui contribue à la persistance d'un chômage élevé.

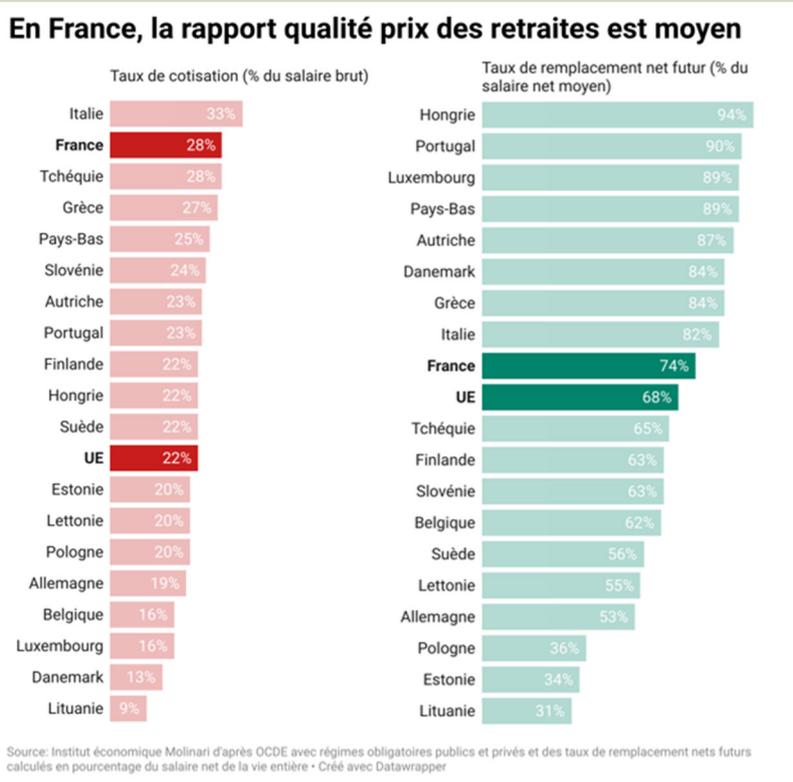
Comme les retraites par répartition, la capitalisation repose sur les cotisations des actifs. Mais, contrairement à la répartition, les cotisations ne sont pas employées pour payer immédiatement les pensions des retraites. Elles sont placées, ce qui permet de les faire fructifier. Les placements permettent de financer des retraites plus attrayantes, sans avoir besoin d'appeler plus de cotisations retraites.

Lorsque les régimes de retraite montent en puissance, les bénéfices générés par les placements sont réinvestis dans l'entreprise qui les distribue ou dans d'autres actions ou obligations. Cela augmente les provisions ou les réserves des régimes de retraites. Cela permettra, à terme, de distribuer des pensions de retraites plus attrayantes que dans les régimes de retraite par répartition. Lorsque les dispositifs de retraite sont en régime de croisière, les dividendes actions ou les coupons obligataires sont utilisés pour améliorer les pensions ou éviter d'avoir à les dégrader au gré de la démographie.

En France, les régimes de retraite par capitalisation sont moins développés qu'ailleurs. Ils avaient accumulé 12 % du PIB en 2020, contre en moyenne 100% dans les pays de l'OCDE, soit un retard de 1 à 8²³.

Ce sous-développement a des conséquences sociétales majeures. Avec le contre choc du *baby-boom*, la répartition est moins rentable que la capitalisation, ce qui nuit au pouvoir d'achat des actifs, obligés de cotiser plus et aux retraités ne bénéficiant pas du rendement des marchés financiers. La répartition pâtit d'un rendement « implicite », déclinant compte tenu de la démographie défavorable, alors que la capitalisation génère en moyenne un rendement net d'inflation de 3,3% de 2010 à 2020 dans les pays de l'OCDE.

Cela explique pourquoi les retraites coûtent 29 % plus cher aux salariés Français - avec des cotisations représentant 28 % du salaire brut contre 22 % en moyenne dans l'UE - pour un gain de prestation de seulement 9 % - avec un taux de remplacement net futur de 74 % contre 68 % dans l'UE²⁴. Contrairement aux idées reçues, les retraites françaises ne sont pas particulièrement attrayantes.



Si nous avons autant de fonds de pension et de réserves que nos voisins, nous partagerions plus largement les dividendes actions, les coupons obligataires et les plus-values, en associant tous les actifs et les retraités à la croissance économique. Nous pourrions aussi faire le choix de distribuer les mêmes retraites qu'aujourd'hui, tout en baissant la pression sociale et fiscale. Cela permettrait de réduire le coût du travail et d'augmenter le pouvoir d'achat des actifs.

Etrangement, la réforme des retraites de 2019 proposait de démanteler les quelques fonds de pension existants en France (Banque de France, fonctionnaires, pharmaciens, Sénat...), un contresens dans un pays souffrant d'un chômage endémique...

Pour en savoir plus : MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir, Institut économique Molinari, décembre, 68 pages.

Zoom 5 : L'éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France

L'éducation et la formation dans l'Hexagone ne sont pas bon marché. Alors que la France dépense 155 milliards d'euros par an, elle n'arrive qu'en 17^{ème} position parmi 27 pays européens. Si la France se rapprochait des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi, elle pourrait économiser jusqu'à 43 milliards d'euros par an.

La France 16^{ème} rang sur 27 pays en efficacité des dépenses d'éducation primaire et secondaire.

A qualité égale, une économie de 28 milliards d'euros sur les 105 milliards investis dans l'éducation primaire et secondaire serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si la capacité à enseigner un socle commun de connaissance était aussi bonne qu'en Finlande ou Estonie, la France pourrait atteindre le même niveau avec 26 % de dépenses en moins pour le primaire et le secondaire.

Alors qu'elle dépense 14 % du PIB par tête par élève dans le primaire et le secondaire, moins de 72 % des élèves n'ont aucune difficulté dans la compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. L'Estonie et la Finlande dépensent autant (respectivement 15 et 13 % du PIB par tête par élève), mais 83 % des élèves n'ont aucune difficulté.

La France est 17^{ème} sur 27 en efficacité des dépenses d'enseignement supérieur

A qualité égale, une économie de 4 milliards d'euros sur les 31 milliards investis dans l'enseignement supérieur serait possible si la France se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces.

Si l'intégration des jeunes diplômés sur le marché du travail à 3 ans était aussi bonne qu'en Allemagne, Autriche, Irlande ou Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau avec 11 % de dépenses d'enseignement supérieur en moins.

Bien qu'elle ait un taux d'emploi des jeunes diplômés supérieur à 80 %, il demeure plus faible que dans des pays ayant des dépenses d'éducation similaires. Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont des dépenses d'éducation presque identiques à celles de la France en pourcentage du PIB par habitant par élève, mais des taux d'emplois proches des 90 %.

La France est 21^{ème} sur 27 dans l'adéquation de l'éducation et de la formation avec le marché de l'emploi

A qualité égale, le système français pourrait réaliser 43 milliards d'économies sur les 155 milliards investis dans l'éducation s'il se rapprochait du rapport qualité/prix des pays les plus efficaces dans l'adéquation avec le marché de l'emploi.

Cette mesure compare les systèmes selon leur capacité à limiter le décrochage scolaire (le taux de jeunes ni scolarisés ni employés ni en formation), maximiser la proportion de personnes travaillant dans le domaine pour lequel elles ont été formées (le taux d'adéquation) et fournir aux entreprises les profils qu'elles recherchent (le taux d'occupation). Si nous étions aussi bons que la Finlande, l'Islande ou la Norvège, la France pourrait atteindre le même niveau d'adéquation avec 28 % de dépenses éducatives en moins.

Elle a des dépenses supérieures à celles de la Finlande (27 %), mais obtient des résultats bien plus faibles, avec un taux d'adéquation entre la formation et le marché de l'emploi de 75 % et un taux de jeunes ni scolarisé, ni employé, ni en formation de 13 %. Les dépenses de la France sont très élevées par rapport aux résultats en termes d'insertion et d'adéquation des formations aux besoins, et cela se traduit par un taux important de jeunes abandonnant le système, sans formation, déscolarisés et sans emploi.

Pour en savoir plus : BENTATA Pierre (2019), [Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France](#), Institut économique Molinari, décembre, 36 pages.

6. DETAIL DES CALCULS EUROPEENS

Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d'impôt sur le revenu et de TVA

Pays	Salaires complets [i]	Charges sociales "patronales"	Salaires bruts [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	62 486 €	10 382 €	52 104 €	10 564 €	8 897 €	32 643 €	2 016 €	31 859 €	30 627 €
Autriche	63 397 €	14 739 €	48 658 €	8 817 €	8 883 €	30 958 €	2 012 €	34 451 €	28 946 €
Belgique	58 862 €	11 142 €	47 720 €	6 206 €	12 113 €	29 401 €	2 007 €	31 467 €	27 395 €
Bulgarie [iii]	11 082 €	1 818 €	9 265 €	1 277 €	799 €	7 189 €	467 €	4 360 €	6 722 €
Chypre [iv]	27 552 €	3 573 €	23 979 €	2 626 €	370 €	20 983 €	1 296 €	7 865 €	19 687 €
Croatie [v]	17 135 €	2 427 €	14 708 €	2 942 €	1 270 €	10 496 €	853 €	7 492 €	9 644 €
Danemark	59 074 €	306 €	58 769 €	153 €	20 752 €	37 864 €	3 076 €	24 287 €	34 788 €
Espagne	34 988 €	8 053 €	26 934 €	1 710 €	3 894 €	21 330 €	1 456 €	15 114 €	19 874 €
Estonie	22 260 €	5 623 €	16 637 €	599 €	2 008 €	14 030 €	912 €	9 142 €	13 118 €
Finlande	55 571 €	9 852 €	45 719 €	4 697 €	7 970 €	33 051 €	2 578 €	25 098 €	30 473 €
France	54 594 €	16 406 €	38 188 €	9 068 €	2 348 €	26 772 €	1 740 €	29 562 €	25 032 €
Grèce	25 904 €	4 765 €	21 139 €	2 985 €	2 694 €	15 460 €	1 206 €	11 649 €	14 255 €
Hongrie	15 428 €	1 775 €	13 654 €	2 526 €	2 048 €	9 080 €	797 €	7 146 €	8 283 €
Irlande	51 844 €	5 159 €	46 685 €	1 867 €	9 317 €	35 500 €	2 654 €	18 997 €	32 847 €
Italie	39 303 €	9 070 €	30 233 €	2 681 €	5 795 €	21 757 €	1 556 €	19 102 €	20 201 €
Lettonie	15 959 €	3 046 €	12 913 €	1 356 €	2 167 €	9 389 €	641 €	7 210 €	8 749 €
Lituanie	16 716 €	291 €	16 426 €	3 203 €	2 580 €	10 643 €	726 €	6 800 €	9 916 €
Luxembourg	66 920 €	8 880 €	58 040 €	7 131 €	9 655 €	41 253 €	2 279 €	27 946 €	38 974 €
Malte [vi]	20 675 €	1 880 €	18 795 €	1 880 €	1 884 €	15 032 €	879 €	6 522 €	14 152 €
Pays-Bas	67 742 €	12 899 €	54 843 €	6 774 €	9 489 €	38 581 €	2 633 €	31 794 €	35 948 €
Pologne	16 058 €	2 744 €	13 314 €	2 859 €	727 €	9 728 €	727 €	7 058 €	9 001 €
Portugal	24 104 €	4 626 €	19 478 €	2 143 €	2 937 €	14 398 €	1 076 €	10 782 €	13 322 €
Roumanie [vii]	13 381 €	294 €	13 086 €	4 580 €	851 €	7 656 €	473 €	6 198 €	7 183 €
Royaume-Uni	55 931 €	6 058 €	49 873 €	5 038 €	6 976 €	37 860 €	2 461 €	20 532 €	35 399 €
Slovaquie	17 847 €	4 646 €	13 200 €	1 769 €	1 302 €	10 130 €	658 €	8 376 €	9 471 €
Slovénie	23 713 €	3 288 €	20 424 €	4 514 €	1 439 €	14 472 €	1 035 €	10 275 €	13 437 €
Suède	59 437 €	14 210 €	45 227 €	- €	11 075 €	34 151 €	2 775 €	28 060 €	31 376 €
Tchéquie	21 681 €	5 477 €	16 204 €	1 782 €	1 188 €	13 234 €	903 €	9 351 €	12 330 €
Moyenne UE27 (sans UK)	35 693 €	6 199 €	29 494 €	3 582 €	4 980 €	20 933 €	1 460 €	16 221 €	19 472 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	36 416 €	6 194 €	30 222 €	3 634 €	5 051 €	21 537 €	1 496 €	16 375 €	20 041 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 4 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération sociale et fiscale

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2022		Salaire complet permettant au salarié moyen de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	62 486 €	31 859 €	50,99%	30 627 €	06-juil	4 / 28	204 €
Autriche	63 397 €	34 451 €	54,34%	28 946 €	18-juil	1 / 28	219 €
Belgique	58 862 €	31 467 €	53,46%	27 395 €	15-juil	3 / 28	215 €
Bulgarie [iii]	11 082 €	4 360 €	39,35%	6 722 €	24-mai	24 / 28	165 €
Chypre [iv]	27 552 €	7 865 €	28,55%	19 687 €	15-avr	28 / 28	140 €
Croatie [v]	17 135 €	7 492 €	43,72%	9 644 €	09-juin	16 / 28	178 €
Danemark	59 074 €	24 287 €	41,11%	34 788 €	31-mai	21 / 28	170 €
Espagne	34 988 €	15 114 €	43,20%	19 874 €	07-juin	18 / 28	176 €
Estonie	22 260 €	9 142 €	41,07%	13 118 €	30-mai	22 / 28	170 €
Finlande	55 571 €	25 098 €	45,16%	30 473 €	14-juin	12 / 28	182 €
France	54 594 €	29 562 €	54,15%	25 032 €	17-juil	2 / 28	218 €
Grèce	25 904 €	11 649 €	44,97%	14 255 €	14-juin	13 / 28	182 €
Hongrie	15 428 €	7 146 €	46,31%	8 283 €	19-juin	10 / 28	186 €
Irlande	51 844 €	18 997 €	36,64%	32 847 €	14-mai	26 / 28	158 €
Italie	39 303 €	19 102 €	48,60%	20 201 €	27-juin	5 / 28	195 €
Lettonie	15 959 €	7 210 €	45,18%	8 749 €	14-juin	11 / 28	182 €
Lituanie	16 716 €	6 800 €	40,68%	9 916 €	29-mai	23 / 28	169 €
Luxembourg	66 920 €	27 946 €	41,76%	38 974 €	02-juin	20 / 28	172 €
Malte [vi]	20 675 €	6 522 €	31,55%	14 152 €	26-avr	27 / 28	146 €
Pays-Bas	67 742 €	31 794 €	46,93%	35 948 €	21-juin	7 / 28	188 €
Pologne	16 058 €	7 058 €	43,95%	9 001 €	10-juin	15 / 28	178 €
Portugal	24 104 €	10 782 €	44,73%	13 322 €	13-juin	14 / 28	181 €
Roumanie [vii]	13 381 €	6 198 €	46,32%	7 183 €	19-juin	9 / 28	186 €
Royaume-Uni	55 931 €	20 532 €	36,71%	35 399 €	14-mai	25 / 28	158 €
Slovaquie	17 847 €	8 376 €	46,93%	9 471 €	21-juin	8 / 28	188 €
Slovénie	23 713 €	10 275 €	43,33%	13 437 €	08-juin	17 / 28	176 €
Suède	59 437 €	28 060 €	47,21%	31 376 €	22-juin	6 / 28	189 €
Tchéquie	21 681 €	9 351 €	43,13%	12 330 €	07-juin	19 / 28	176 €
Moyenne UE27 (sans UK)	35 693 €	16 221 €	44,20%	19 472 €	11-juin	27 pays	183 €
Moyenne ex UE28 (avec UK)	36 416 €	16 375 €	43,93%	20 041 €	10-juin	28 pays	182 €

Calculs réalisés avec



[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par EY, de même que les charges sociales salariales et l'impôt sur le revenu

[ii] Salaire brut moyen selon OCDE ("Taxing Wages") sauf mention d'une autre source.

[iii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>

[iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy

[v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>

[vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>

[vii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale depuis 2010

Jours de libération sociale et fiscale	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	19-juil.	11-juil.	12-juil.	13-juil.	11-juil.	10-juil.	11-juil.	10-juil.	10-juil.	5-juil.	4-juil.	3-juil.	6-juil.
Autriche	10-juil.	23-juil.	16-juil.	23-juil.	25-juil.	25-juil.	19-juil.	18-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.	19-juil.	18-juil.
Belgique	3-août	4-août	5-août	8-août	6-août	6-août	27-juil.	27-juil.	17-juil.	15-juil.	16-juil.	16-juil.	15-juil.
Bulgarie	25-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	18-mai	21-mai	23-mai	24-mai	24-mai	24-mai	24-mai
Chypre	13-mars	13-mars	3-mars	14-mars	21-mars	31-mars	29-mars	27-mars	27-mars	8-avr.	13-avr.	14-avr.	15-avr.
Croatie					13-juin	18-juin	13-juin	12-juin	11-juin	11-juin	11-juin	6-juin	9-juin
Danemark	17-juin	7-juin	6-juin	6-juin	7-juin	7-juin	1-juin	1-juin	31-mai	1-juin	30-mai	30-mai	31-mai
Espagne	16-mai	19-mai	23-mai	12-juin	12-juin	7-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	8-juin	9-juin	7-juin
Estonie	30-mai	11-juin	11-juin	14-juin	10-juin	13-juin	8-juin	9-juin	8-juin	27-mai	28-mai	31-mai	30-mai
Finlande	15-juin	12-juin	14-juin	19-juin	20-juin	22-juin	22-juin	19-juin	19-juin	14-juin	13-juin	15-juin	14-juin
France	26-juil.	26-juil.	26-juil.	26-juil.	28-juil.	29-juil.	29-juil.	29-juil.	27-juil.	19-juil.	19-juil.	19-juil.	17-juil.
Grèce	13-juin	12-juin	31-mai	17-juin	14-juil.	14-juil.	7-juil.	10-juil.	10-juil.	10-juil.	22-juin	14-juin	14-juin
Hongrie	6-août	29-juil.	13-juil.	16-juil.	16-juil.	17-juil.	17-juil.	5-juil.	2-juil.	2-juil.	28-juin	25-juin	19-juin
Irlande	27-avr.	10-mai	11-mai	24-avr.	28-avr.	28-avr.	30-avr.	26-avr.	26-avr.	26-avr.	17-mai	20-mai	14-mai
Italie	18-juin	1-juil.	3-juil.	10-juil.	30-juin	2-juil.	2-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	8-juil.	7-juil.	27-juin
Lettonie	10-juin	22-juin	25-juin	27-juin	20-juin	18-juin	19-juin	20-juin	12-juin	18-juin	16-juin	14-juin	14-juin
Lituanie	16-juin	19-juin	18-juin	18-juin	18-juin	10-juin	13-juin	20-juin	19-juin	20-juin	27-mai	27-mai	29-mai
Luxembourg	15-mai	17-mai	26-mai	25-mai	30-mai	2-juin	4-juin	29-mai	30-mai	2-juin	3-juin	4-juin	2-juin
Malte	9-avr.	16-avr.	18-avr.	29-avr.	28-avr.	19-avr.	18-avr.	19-avr.	10-avr.	17-avr.	19-avr.	23-avr.	26-avr.
Pays-Bas	3-juil.	17-juin	18-juin	27-juin	21-juin	18-juin	20-juin	20-juin	21-juin	18-juin	21-juin	20-juin	21-juin
Pologne	9-juin	7-juin	8-juin	12-juin	14-juin	14-juin	14-juin	14-juin	15-juin	15-juin	12-juin	12-juin	10-juin
Portugal	30-mai	29-mai	3-juin	4-juin	6-juin	12-juin	15-juin	11-juin	12-juin	10-juin	11-juin	11-juin	13-juin
Roumanie	27-juin	1-juil.	23-juin	1-juil.	1-juil.	23-juin	23-juin	20-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin
Royaume-Uni	13-mai	17-mai	12-mai	13-mai	12-mai	9-mai	9-mai	9-mai	8-mai	8-mai	8-mai	11-mai	14-mai
Slovaquie	16-juin	15-juin	21-juin	20-juin	20-juin	19-juin	20-juin	20-juin	21-juin	21-juin	20-juin	21-juin	21-juin
Slovénie	13-juin	3-juin	7-juin	7-juin	8-juin	8-juin	9-juin	9-juin	10-juin	11-juin	11-juin	12-juin	8-juin
Suède	30-juin	10-juil.	21-juin	22-juin	23-juin	21-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin	23-juin	23-juin	22-juin
Tchéquie	14-juin	10-juin	18-juin	19-juin	19-juin	19-juin	19-juin	20-juin	21-juin	22-juin	23-juin	9-juin	7-juin
Moyenne UE27 (sans UK)	12-juin	12-juin	11-juin	15-juin	16-juin	16-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	13-juin	12-juin	11-juin
Moyenne ex UE28 (avec UK)	11-juin	11-juin	10-juin	14-juin	14-juin	14-juin	13-juin	13-juin	12-juin	12-juin	11-juin	11-juin	10-juin

Calculs réalisés avec



7. DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

Le salaire complet ou super brut

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes – comme la Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques (TICPE) ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool – ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + Impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Le jour de libération sociale et fiscale

Le taux de socialisation et d'imposition réel, multiplié par 365 (le nombre de jours dans une année) permet de déterminer le jour de libération sociale et fiscale du travailleur moyen de chaque Etat membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

8. PRECISIONS SUR LES DONNEES ET CALCULS

Salaires bruts

Ils sont extraits des données de l'OCDE (*Taxing Wages, Total gross earnings before taxes in national currency*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient dans l'UE de 9 265 € par an (Bulgarie) à 58 769 € (Danemark). Le salaire brut moyen de l'UE à 27 est de 29 494 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Charges patronales et salariales

Les charges patronales et salariales sont calculées par EY.

Les charges « patronales » – méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges – sont très variables. Elles varient de 0,5 % du salaire brut au Danemark à 43 % en France.

Les charges « salariales » vont de 0,3 % au Danemark ou en Suède, à 35 % du salaire brut en Roumanie, pays relativement transparent puisque la quasi-totalité des charges sociales est à la charge des salariés.

Au global, les charges sociales vont de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 48 % en Autriche, 49 % en Slovaquie et 67 % en France, la championne des charges sociales. La moyenne de l'UE à 27 est à 33 %.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé par EY pour un salarié célibataire sans enfant.

Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (85 % des charges et impôts), mais en contrepartie, les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est plus faible en France (8 % des charges et impôts). En contrepartie, les cotisations de sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %) et en Grèce (24 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède, en plus de la Roumanie qui était montée à 24 % avant de redescendre à 19 %²⁵.

D'un point de vue statistique, il est relativement difficile de suivre les dépenses de TVA des ménages de façon régulière. D'un point de vue juridique et pratique, la TVA est payée par les entreprises, qui la collectent à l'occasion des ventes. Aussi, il existe peu de données permettant de suivre de façon rapprochée et uniforme la charge que représente la TVA pour les ménages de l'UE. Des études ponctuelles traitent de cette question, mais elles sont disponibles avec retard et des méthodologies nationales non homogènes.

Cette étude considère que 65 % du salaire net après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu est soumis à la TVA, les 35 % restant étant associés à des dépenses comme le logement, non soumises à TVA. Ce mode de calcul est probablement de nature à minorer le poste TVA, la dépense de logement étant moindre²⁶, ce qui laisse plus de pouvoir d'achat pour les biens et services soumis à TVA²⁷.

La TVA est calculée sur les 65 % restants, sous l'hypothèse qu'en moyenne, elle représente la moitié du taux plein en vigueur dans le pays en question. Cela aboutit, là aussi, à un calcul minorant le poste

TVA. Par exemple, pour la France, la TVA représente dans l'étude 10 % du revenu disponible une fois le logement payé (soit 11,11 % du revenu disponible après TVA). Dans une analyse de 2008, Ruiz et Trannoy considéraient que la fiscalité indirecte totale représentait de l'ordre de 12,32 % du revenu disponible brut des ménages²⁸. Des travaux plus récents considèrent que le poids effectif de la TVA dans la consommation des ménages est supérieur, autour de 13 % selon le CPO²⁹ et de 13,4 % selon l'INSEE³⁰.

9. QUESTIONS USUELLES

Pourquoi ne pas avoir construit l'étude sur un indicateur macroéconomique ?

L'IEM a fait le choix de ne pas construire cette étude sur un indicateur tel que le poids des prélèvements obligatoires pour une raison méthodologique. Ce type d'indicateur macroéconomique mélange des charges et impôts, sur les personnes physiques et morales, liés à une multitude d'aspects (création de richesse, détention de richesse, mutation...).

Si *in fine* tous les impôts sont bel et bien supportés par des individus, à un titre ou à un autre (en tant que salarié, épargnant, consommateur...), l'emploi d'un agrégat macroéconomique rend la comparaison difficile à appréhender, faute de faire la différence entre les faits générateurs. D'où le choix d'une méthodologie allant de la fiche de paie d'un salarié moyen à son pouvoir d'achat réel.

Quel contribuable est pris en compte, avec quelles sources et quels calculs ?

Un salarié moyen, célibataire sans enfant. Les rémunérations brutes servant de base aux calculs proviennent de séries internationales de référence sur les salaires bruts moyen (OCDE *Taxing Wages*) ou d'organismes statistiques nationaux dans le cadre de pays de l'UE non membres de l'OCDE. Ces sources nationales sont systématiquement précisées dans l'étude.

Pourquoi prendre en compte les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA ?

Partant du principe que le salarié est à la fois un cotisant, un contribuable et un consommateur, la démarche intègre les charges sociales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Le salarié moyen finance en effet, directement ou indirectement, tous ces prélèvements obligatoires grâce à son travail.

Pourquoi ne pas faire de différence entre les charges sociales patronales et salariales ?

Les charges patronales sont prélevées à la source et payées, comme les charges salariales, par l'employeur en contrepartie du travail du salarié. Economiquement fondée, la pratique de l'institut économique Molinari est largement employée, notamment par l'OCDE dans *Taxing Wages*.

Comment garantir l'homogénéité des calculs s'agissant de taxes avec des assiettes différentes ?

Toutes les assiettes de calcul sont adaptées aux salariés moyens. Cela garantit la cohérence des résultats et la robustesse de la comparaison entre les pays de l'Union européenne.

Pourquoi un salarié moyen et non médian ?

La moyenne a l'avantage d'être un concept plus simple à appréhender que la médiane. Elle est employée par toute une série d'organismes nationaux et internationaux (notamment l'OCDE dans *Taxing Wages*). A l'échelle des 27 pays de l'UE, même des plus petits, elle est pleinement représentative.

Pourquoi un célibataire sans enfant ?

Il s'agit du cas le plus représentatif. Sur les 37,9 millions de foyers recensés par l'administration fiscale en 2016, 66 % étaient composés de célibataires, veufs, divorcés ou séparés³¹ et 47 % des foyers fiscaux n'avaient qu'une part³².

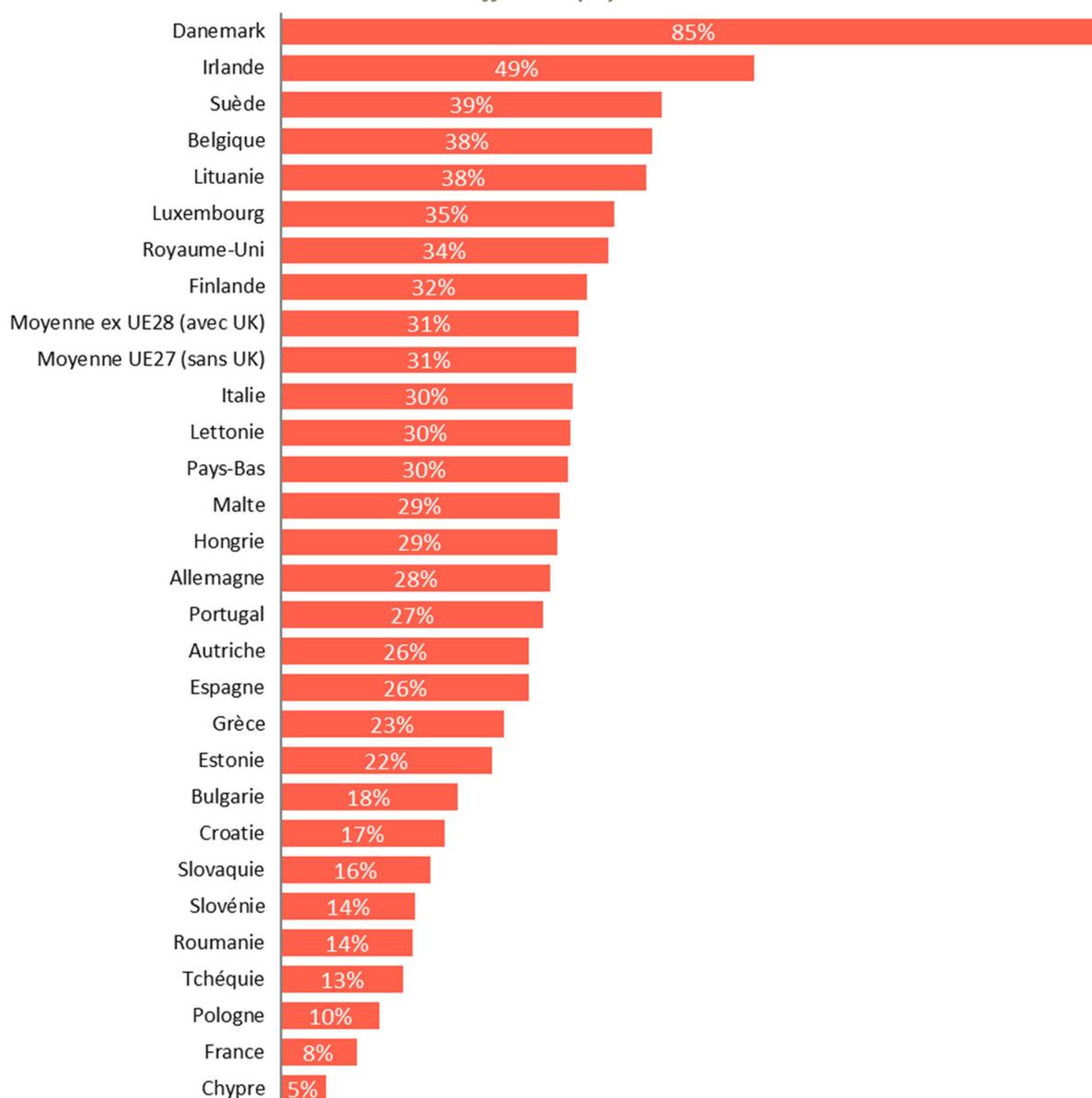
Est-ce que prendre en compte un célibataire sans enfant pénalise la France ?

C'est peu probable. L'impôt sur le revenu français joue peu sur le positionnement relatif de la France vis-à-vis de l'UE. Il ne représente que 8 % de la fiscalité sur le salarié moyen, ce qui représente avec Chypre (5 %) le poids le plus faible de l'UE. Même en divisant cet impôt par deux, pour tenir compte

de dispositions particulières liées à la situation familiale ou à d'autres aspects, le salarié français resterait champion de la fiscalité de l'UE, devant l'Autrichien et le Belge.

Ajoutons que, contrairement à une idée reçue, la France n'est pas le seul pays où l'impôt varie selon la composition de la famille. Plusieurs pays font de même, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal avec à la clef des effets parfois supérieurs à ce que l'on peut constater en France.

Figure 9 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE



Source : Institut économique Molinari, calculs réalisés avec EY pour des salariés moyens célibataires sans enfant et la fiscalité de 2022.

Que mesure cet indicateur ?

Cette étude est un indicateur de liberté économique du salarié moyen. Elle mesure dans quelle proportion ce salarié maîtrise directement le fruit de son travail, en calculant son pouvoir d'achat réel, net de charges et d'impôts dans le cadre d'un célibataire sans enfant.

Pourquoi ne pas réintégrer les prestations publiques dans le pouvoir d'achat ?

Le salarié ne contrôle pas directement les prestations. Son influence sur l'utilisation de ses charges et impôts est en effet indirecte. Il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais cette influence est diluée : il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre.

Pour autant, l'étude n'évite ni l'importance de ces prestations ni leur contribution potentielle au bien-être. Nous croisons, par exemple, nos résultats avec ceux de l'UE. Ces croisements attestent qu'en dépit de l'importance des prélèvements, il n'est pas possible de montrer que la France est plus attractive en termes de bien-être. La qualité de vie semble meilleure dans plusieurs pays ayant une pression sociale et fiscale moindre. C'est le cas notamment de pays ayant une tradition sociale très proche de la nôtre comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas ou la Suède.

Peut-on comparer les pays entre eux ?

S'il est vrai que chaque pays est un cas particulier, force est de constater que les comparaisons internationales sont légion : Eurostat, le FMI, l'OCDE ou le Forum économique mondial en publient régulièrement.

Précisons que nos calculs sont faits en intégrant toutes les prestations sociales obligatoires publiques (sécurité sociale...) ou privées (mutuelles, fonds de pension...). Cela permet d'avoir une comparaison la plus homogène possible, contrairement aux études se focalisant sur les seules taxes finançant seules les prestations sociales publiques. Ces dernières aboutissant à des résultats déséquilibrés, selon que les pays confient un rôle plus ou moins important aux opérateurs privés de protection sociale³³.

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Calendrier 1 : Les jours de libération sociale et fiscale en Europe.....	10
Calendrier 2 : Calendrier intégrant l’Australie, le Canada, les Etats-Unis et le Japon.....	18
Figure 1 : Répartition des charges et impôts sur le salarié moyen en 2022	8
Figure 2 : Taux de pression sociale et fiscale sur le salarié moyen de l'UE	11
Figure 3 : Taux de pression sur le salarié moyen zone euro et non euro	12
Figure 4 : Charges et impôts pour 100 € de pouvoir d'achat réel en 2022	17
Figure 5 : Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français en 2022	20
Figure 6 : Taux de pression sociale et fiscale et solde des administrations des pays de l'UE comparés à la France	22
Figure 7 : Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France	22
Figure 8 : Positionnement taux de socialisation et satisfaction dans la vie selon l’UE	25
Figure 9 : Poids de l'impôt sur le revenu dans la pression fiscale sur le salarié moyen dans les différents pays de l'UE	36
Carte 1 : Taux réel de taxation du salarié moyen en 2022 (en % du salaire complet payé par l'employeur).....	18
Tableau 1 : Passage du salaire complet au pouvoir d’achat réel	20
Tableau 2 : Ecart entre la France et 2 pays à tradition sociale ayant des salaires complets proches ..	23
Tableau 3 : Salaires complets et disponibles, nets de charges, d’impôt sur le revenu et de TVA	29
Tableau 4 : Taux de charges et d’impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d’achat net de charges et d’impôts et jours de libération sociale et fiscale	30
Tableau 5 : Jours de libération sociale et fiscale depuis 2010	31
Zoom 1 : La Belgique n°3 grâce au « Tax shift »	14
Zoom 2 : La France libérée le 17 juillet	15
Zoom 3 : Cette très chère Île-de-France Mobilités	21
Zoom 4 : Le tout répartition pour les retraites, un choix collectif français coûteux.....	26
Zoom 5 : L’éducation et la formation, un rapport qualité-prix médiocre en France	28

11. BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE (2020), *Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies*, 149 pages.

CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2021), *The Human Freedom Index 2021*, 435 pages.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2021), *Evolutions et perspectives des retraites en France*, Rapport annuel du COR, 328 pages.

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), *Évaluation des engagements du système de retraite français*, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14,

DANIEL Jean-Marc (2017), *Les impôts Histoire d'une folie française*, Tallandier, 224 pages.

EUROSTAT (2022), *Government deficit/surplus, debt and associated data [gov_10dd_edpt1]*, extraction le 06/07/2022.

EUROSTAT (2022), *Principaux agrégats des administrations publiques, y compris recettes et dépenses [gov_10a_main]*, extraction le 06/07/2022.

EUROSTAT (2022), *Note moyenne de satisfaction par domaine, sexe, âge et niveau d'éducation atteint [ilc_pw01]*, extraction le 06/07/2022.

EY Autriche (2020), *Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act*, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages.

EY Belgique (2022), *Fourniture des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu les salariés moyens de l'UE célibataires sans enfant*.

FOUILLERON Antoine (2018), *La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6*, Conseil des prélèvements obligatoires, 172 pages.

HELLIWELL John, LAYARD Richard, SACHS Jeffrey D. et DE NEVE Jan Emmanuel, AKNIN Lara B et WANG Shun (2022), *World Happiness Report 2022*, Sustainable Development Solutions Network, 158 pages.

LE GRAND DÉBAT NATIONAL (2019), *La fiscalité et les dépenses publiques*, janvier, 7 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir*, Institut économique Molinari, décembre, 68 pages.

MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2022), *2022 Index of Economic Freedom*, The Heritage Foundation, 490 pages.

NOE Jean-Baptiste et FOUQUET Victor (2019), *La révolte fiscale*, Calman Lévy, 220 pages.

RUIZ Nicolas, TRANNOY Alain (2008), *Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation*, INSEE, *Economie et Statistique*, 413 pp. 21-46.

SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob, 331 pages.

NOTES

¹ Comme l'explique Pascal Salin l'impôt « ne frappe pas ceux que l'on croit. On n'a que très rarement – si ce n'est jamais – les moyens de savoir exactement qui supporte ou paie effectivement le poids de tel ou tel impôt dans un système fiscal donné ». SALIN Pascal (2014), *La tyrannie fiscale*, Odile Jacob.

² Voir par exemple https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=gov_10a_taxag&lang=fr

³ <https://taxsummaries.pwc.com/hungary/individual/other-taxes>

⁴ Le taux standard de 20 % d'impôt sur le revenu s'applique en 2022 jusqu'à 36 800 € contre 35 300 € en 2021 (+ 4,2 %) tandis que le salaire moyen brut baisse de 4,3%. En complément le législateur a mis en place des crédits d'impôts supplémentaires, notamment pour frais de santé. Cela fait baisser l'impôt sur le revenu du salarié moyen de 22 % à 20 % du salaire brut. Voir par exemple https://www.ey.com/en_ie/tax/ey-ireland-budget-2022

⁵ Le taux d'imposition passe notamment de 27 à 25% pour les revenus entre 15 000 et 28 000 € et de 38 à 35 % pour les revenus entre 28 000 et 55 000 €, tandis que le salaire moyen brut baisse de 4,3 . Voir par exemple https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/italy-issues-2022-budget-law

⁶ DECOSTER André, CAPEAU Bart, MAES Sebastiaan et VAN HEUKELOM Toon (2018), Betaalt de taxshift zichzelf terug?, LEUVENSE ECONOMISCHE STANDPUNTEN, 2018/168, 9 pages.

⁷ <https://www.7sur7.be/economie/le-taxshift-entraînera-la-creation-de-52-100-emplois-selon-la-bnb~a12cae7f?referrer=https://www.google.com/>

⁸ <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/l-economie-belge-plus-resiliente-que-prevu/10134418.html>

⁹ « Le taux d'imposition de la 1ère tranche de l'IR, qui regroupe 12 millions de foyers, sera abaissé de 14 % à 11 % dès 2020. Cela représente un gain moyen par foyer de 350 €, soit, à ce niveau, un tiers de l'impôt en moyenne. Les 5 millions de foyers de la tranche suivante bénéficieront d'un gain moyen de 180 € » <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/changements-1er-janvier-2020>

¹⁰ Voir par exemple TAX FOUNDATION (2019) New Details on the Austrian Tax Reform Plan, Fiscal Fact No. 653, mai 2019, https://files.taxfoundation.org/20190508103433/New-Details-on-the-Austrian-Tax-Reform-Plan_FF653.pdf

¹¹ Voir par exemple https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act

¹² Voir EY Autriche (2020), Austria publishes two draft bills: The Economic Strengthening Act 2020 and the Investment Premium Act, *Global Tax Alert*, 30 juin, 4 pages, https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/austria-publishes-two-draft-bills-the-economic-strengthening-act-2020-and-the-investment-premium-act

¹³ Dans cette étude, le chiffre Américain est une moyenne de cinq États (Californie, Texas, Floride, New York et Ohio) représentant plus du tiers de la population des Etats-Unis. Il intègre : l'impôt sur le revenu au niveau fédéral ; l'impôt sur le revenu local (41 des 50 États ont un impôt sur le revenu local. Dans notre échantillon c'est le cas de tous les Etats sauf le Texas et la Floride) et l'équivalent de la taxe sur la valeur ajoutée (la TVA n'existe pas aux Etats-Unis mais Américains paient des taxes aux gouvernements locaux et/ou étatiques, en fonction de leur lieu de résidence. Dans notre échantillon de cinq États, les taux combinés varient de 7 % en Floride à 8,8 % en Californie).

¹⁴ Pour le Canada, les calculs ont été faits avec la Taxe harmonisée sur les ventes (*Harmonized sales tax* ou HST, qui s'apparente à TVA) de l'Ontario, qui représente de 13 % dont 5 % destinés au niveau fédéral et 8 % au niveau provincial.

¹⁵ Voir FRANCE STRATEGIE (2020). *Les politiques industrielles en France. Evolutions et comparaisons internationales*. Volume 1 (p. 1 à 260). Repéré à <https://www.vie-publique.fr/rapport/277305-rapport-sur-les-politiques-industrielles-en-france>

¹⁶ Voir par exemple CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2021), Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel du COR, juin 2021, page 102.

¹⁷ CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES (2018), *Évaluation des engagements du système de retraite français*, Séance plénière du 11 juillet 2018, Document n°2, page 14, <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4307.pdf>. Evaluation pour un taux d'actualisation à 2%. Des évaluations pour des taux d'actualisations plus élevés (3 et 4%) donnent des dettes « implicites » moins élevés (8 108 et 6 837 milliards d'euros de 2015).

¹⁸ BANQUE MONDIALE (2020), *Doing Business 2020 : Comparing Business Regulation in 190 Economies*, page 4.

¹⁹ CATO Institute, FRASER Institute, STIFTUNG Friedrich Neuman (2021), *The Human Freedom Index 2021*, page 9.

²⁰ MILLER Terry, KIM Anthony B. et ROBERTS James M. (2022), *2022 Index of Economic Freedom*, The Heritage Foundation, page 2.

²¹ Voir HELLIWELL John, LAYARD Richard, SACHS Jeffrey D. et DE NEVE Jan Emmanuel, AKNIN Lara B et WANG Shun (2022), *World Happiness Report 2022*, Sustainable Development Solutions Network, page 17.

²² Selon Insee, série 3.301 Dépenses des administrations publiques (S13) ventilées par fonction.

²³ OCDE, *Pension Markets in Focus No.18*, 2021, Figure 1.3.

²⁴ OCDE. (2021). *Pensions at a Glance 2021*, tables 4.5 et 8.1 : https://www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/pensions-at-a-glance-2021_ca401ebd-en

²⁵ Voir par exemple TAXUD.C.1(2020), *VAT rates applied in the Member States of the European Union Situation at 1st January 2020*, 133 pages.

²⁶ Selon l'INSEE les ménages consacrent en moyenne 16,3 % de leur consommation aux dépenses de logement cf. INSEE FOCUS N°203 paru le 15/09/2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4764315/IF-203-diffusion.xlsx>

²⁷ Selon Eurostat, en 2017 le coût du logement représentait en moyenne 21,4 % du revenu disponible des ménages dans l'UE et 18,4 % en France (enquête EU-SILC[ilc_mdcd01], dernière mise à jour 16/07/2019 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_mdcd01&lang=fr).

Les dépenses des ménages allouées au logement, intégrant l'approvisionnement en eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 24,5 % en 2016 (Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation, COICOP à 3 chiffres, [nama_10_co3_p3], dernière mise à jour 13/07/2018 disponible via le lien http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=nama_10_co3_p3&lang=fr).

²⁸ RUIZ Nicolas, TRANNOY Alain (2008), *Le caractère régressif des taxes indirectes : les enseignements d'un modèle de microsimulation*, INSEE, Economie et Statistique, 413 p. 27.

²⁹ FOUILLERON Antoine (2018), *La taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques rapport particulier N° 6*, Conseil des prélèvements obligatoires, page 25, donnée au titre de 2014.

³⁰ Calcul sur la France fait d'après GEORGES-KOT Simon (2015), *Les Impact redistribution de la TVA sur le cycle de vie*, INSEE, série des documents de travail de la Direction des Études et Synthèses Économiques, n°G 2015/12, septembre 2015 : 5,2 % de la consommation à 0 % de TVA + 1,7 % au taux super réduit de 2,1 % + 20 % au taux réduit de 5,5 % + 16,1 % au taux intermédiaire de 10 % + 53,20 % au taux normal de 20 % = 13,4 % en moyenne.

³¹ Voir par exemple https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/stats/revenus_2016_6e_ano_0.pdf

³² http://www2.impots.gouv.fr/documentation/statistiques/annuaire2017/pages_web/statistiques2017.htm

³³ L'étude *Taxing wages* de l'OCDE n'est pas suffisante lorsqu'il s'agit de comparer coût du travail et pouvoir d'achat pour deux raisons. D'une part, certaines taxes sont omises, tel le versement transport représentant jusqu'à 2,95 % des salaires bruts en Ile-de-France. D'autre part, certaines cotisations obligatoires ne sont pas prises en compte par l'OCDE, au motif qu'elles financeraient des prestations produites par des acteurs privés, assureurs santé ou retraite. Le choix méthodologique de l'OCDE pose problème lorsqu'on veut comparer le coût du travail d'un pays à un autre, *Taxing wages* faisant apparaître des coûts du travail artificiellement faibles et des pouvoir d'achat artificiellement élevés dans certains pays, tels que les Pays-Bas pour lesquels l'OCDE n'intègre dans ses calculs ni les cotisations obligatoires aux assurance santé privées, ni les cotisations obligatoires aux fonds de pension.

SUR LES AUTEURS

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a débuté sa carrière en enseignant l'économie, puis en exerçant des responsabilités marketing et commerciales dans de grands groupes bancaires français souhaitant développer leur offre d'épargne collective. Avant de devenir Directeur général de l'IEM, en 2019, il contribuait au développement de l'Institut en tant que chercheur associé, avec plusieurs travaux sur les enjeux fiscaux, finances publiques et protection sociale. Il publie des chroniques dans *Capital*. Contact : nicolas@institutmolinari.org

Cécile Philippe est Présidente de l'Institut économique Molinari. Docteur en économie (Université Paris-Dauphine), elle a créé l'IEM en 2004 à Bruxelles puis Paris. Elle est l'auteur de *C'est trop tard pour la terre* (Éditions JC Lattès) et de *Trop tard pour la France ? Osons remettre l'État à sa place* (Éditions Les Belles Lettres) et a participé à l'ouvrage collectif *50 Matinales pour réveiller la France* (Éditions les Belles Lettres). Elle publie des chroniques dans *Les Echos* et *La Tribune*. Contact : cecile@institutmolinari.org

James Rogers est consultant et chercheur associé à l'Institut économique Molinari.

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

Marques, N. et Philippe C. (2022). *La fiscalité française contre la compétitivité et le pouvoir d'achat, quand la fiscalité anémie la rentabilité et le pouvoir d'achat*, mars, 56 pages.

Bentata, P. (2022). *Le recours à la téléconsultation et à la téléexpertise : quel impact économique attendre en France ? Une économie d'au moins 1 milliard d'euros par an à qualité de soins égale*, janvier, 44 pages.

Marques, N. et Philippe C. (2021). *The Zero Covid strategy continues to protect people, economies and freedoms more effectively*, septembre, 52 pages.

Collectif (2021). *Pour une réforme des retraites qui réponde aux enjeux français Compétitivité, emploi, innovation avec la capitalisation pour tous*, septembre, 88 pages. Etude réalisée en partenariat avec CroissancePlus.

Marques, N. et Philippe C. (2021). *Un an après, la stratégie Zéro Covid protège mieux populations et économies*, avril, 28 pages.

Philippe C., Marques, N. et Rogers, J. (2021). *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, 12^{ème} édition, juillet, 43 pages.

Marques, N. et Philippe C. (2020). *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, 6^{ème} édition, novembre, 36 pages.

Marques, N. et Philippe C. (2020). *Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2019... 267 milliards pour les salariés, 80 milliards pour les États et 42 milliards nets d'impôts pour les actionnaires*, 3^{ème} édition, mai, 52 pages.

Marques, N. et Philippe, C. (2019). *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir*, décembre, 68 pages.

Bentata, P. (2019). *Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France*, décembre, 36 pages.

Institut économique Molinari

Des idées pour un avenir prospère

www.institutmolinari.org

ISBN 978-2-931091-12-8